

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°037

OBJET :

TARIFS 2026 - CONCESSIONS FUNÉRAIRES

| | | | |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|--|
| Nombre de Conseillers en Exercice : 43 | Nombre de Membres Présents : 37 | Nombre de Membres Votants : 43 | Date de la Convocation : 11 décembre 2025 |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|--|

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de chaque catégorie de concessions. La tarification est calculée au mètre carré et le tarif est le même pour tous, dans une même catégorie de concessions et sur l'ensemble des neuf cimetières de la Ville.

La revalorisation tarifaire pour l'année 2026 à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les catégories de concessions supérieures à 2 000 €est détaillée ci-dessous, les tarifs inférieurs à cette somme, feront l'objet d'une décision du Maire.

Ces recettes seront imputées sur la ligne budgétaire : 70 70311 025 du budget principal.

| CATEGORIES | PLAQUES | PRIX DU TERRAIN | PRIX TOTAL |
|--|---------|-----------------|------------|
| TERRAINS RESERVES A LA CONSTRUCTION | | | |
| TRENTENAIRE (prix au m ²) | | 458,00 € | |
| caveau 6 m ² | 13,00 € | 2 748,00 € | 2 761,00 € |
| chapelle 12 m ² | 13,00 € | 5 496,00 € | 5 509,00 € |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28223A-DE

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025